

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de Préles

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles) G. Garçons
TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) Les Frères Lamenais

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

L'école libre de Préles a été ouverte le 13 Septembre 1891. -
L'achat du terrain, de la maison d'habitation, la construction des classes
du pensionnat l'achat d'autres meubles scolaires le tout au prix d'environ
27.000 f a été payé au début de 1893 par la famille de Rodière
de Saint-Pol de Léon, et par l'Académie de Poitiers de Préles
en vue d'assurer une instruction chrétienne aux enfants de Préles et
des familles ont beaucoup de fermiers.

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Les Frères de Plœrmel sont actuellement les propriétaires de tout
l'établissement. Les titres de propriété consistent en deux belles maisons
très-suffisantes pour les frères, et pour les enfants en deux hectares 37 ares
de terre de bon rapport, se trouvant à la maison mère de Plœrmel.

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Le personnel de l'école comprend 4 frères, 3 professeurs et un maître d'étude. Actuellement elle compte 121 élèves. — 100 de ces élèves paient la rétribution scolaire; 21 sont admis gratuitement, mais le comité local paie la rétribution scolaire pour les deux tiers des gratuits. — L'école a 48 Internes dont 18 pensionnaires payant 35 francs par mois et 30 Chambriers qui paient 7 francs par mois chacun. — la rétribution scolaire pour les externes est de 1^{re} 50, 2^e ou 3^e francs par mois, selon la classe suivie par l'élève.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Les frères pour subvenir aux frais de l'établissement et de tout l'entretien de l'école et de la pension ont les ressources suivantes : Les frères perçoivent, par mois :

1° 73, Elèves externes :	1460 ^f
2° 30, Chambriers :	2100 ^f
3° 18, Pensionnaires :	6300 ^f
Total :	9860 ^f

Le Comité local composé de cinq personnes de la paroisse s'est engagé vis-à-vis du Supérieur Général de Hoermel à payer pour les deux tiers des enfants admis gratuitement à l'école. La caisse du comité est alimentée par les dons des personnes de la paroisse par les Dames de la Confrérie des Ecoles Chrétiennes et par les offrandes de personnes généreuses qui ont promis par écrit de ne pas laisser tomber l'œuvre de l'école à Paris. Nous ne voyons pas pour encore qu'il y ait lieu d'apporter de modification aux conditions passées entre le Comité et le Supérieur Général des Frères de Hoermel.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

L'école est sans dette

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

L'école est prospère, les ressources ne manqueront pas

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?

Quant à l'école des Sœurs sera taillée nous comptons ouvrir pour elle une école libre. La maison est déjà faite elle appartient aux Sœurs elle est approuvée et pour le presbytère et pour les classes. Les Sœurs reçoivent annuellement du Don en argent 8. Les familles pauvres ont promis de soutenir leur école. Elles possèdent en outre une propriété pour 300 f. La Fabrique leur paie 200 f pour l'entretien de l'église. Elle est en plus la rétribution scolaire de la Pèrre et le centime qui rapporte le presbytère et une partie de la somme que l'on verse pour la construction des écoles chrétiennes. Toutes ces ressources suffisent complètement au soutien de l'établissement.